Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20231026-D2023-175-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/10/2023

Agglo du Pays de Dreux

DÉCISION

CONCLUSION D'UN MARCHE PUBLIC RELATIF A LA REALISATION D'UNE PRESTATION GEOTECHNIQUE DANS LE CADRE DE LA REALISATION DE LA STATION DE LAVAGE DE LA RADIO

1.1 Marchés publics

GS/JLC/MB/AD/JG
N°D2023-175

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

Vu *les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2023200-0001 du 19 juillet 2023,*
Vu *le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,*
Vu *le code de la commande publique,*
Vu *le 6b de la délibération du conseil communautaire n°CC2023-078 du 22 mai 2023, portant modification de la délégation du Président en matière de commande publique, et autorisation le Président à prendre toute décision concernant l'attribution des contrats quel que soit leur montant et qui ne relèvent pas de la compétence de la Commission d'appel d'offres telle que définie à l'article L.1414-2 du Code général des collectivités territoriales,*
Vu *l'arrêté du Président n°A2022-01 du 13 mai 2022 portant délégation de fonctions à Monsieur Frédéric Giroux, 15ème Vice-Président en charge des mobilités, de l'aménagement de l'espace communautaire et de la commande publique,*
Vu *le rapport d'analyse des offres,*

Considérant que dans le cadre de la création de la station de lavage pour les bennes à ordures et les véhicules légers des prestations géotechniques doivent être réalisées,
Considérant qu'une consultation a été engagée le 29 août 2023 pour confier la réalisation de ces prestations,
Considérant que compte tenu de la valeur estimée hors taxe inférieure à 40 000 € HT, celle-ci a pris la forme d'une consultation de trois prestataires par courriel,
Considérant qu'après analyse des offres conformément aux critères annoncés aux candidats, la société GINGER CEBTP présente l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant global et forfaitaire de 7 270 € HT avec les options,

4 rue de Châteaudun ▪ BP 20159 ▪ 28103 DREUX cedex
Tel. 02 37 64 82 00
WWW.DREUX-AGGLOMERATION.FR

DÉCIDE

ARTICLE 1 : DE CONCLURE le marché public relatif à la réalisation de prestations de géotechniques dans le cadre de la réalisation de la station de lavage, avec la société GINGER CEBTP pour un montant global et forfaitaire de 7 270 € HT avec les options et une durée de 2 mois.

ARTICLE 2 : DE CHARGER Monsieur le Directeur général des services et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : DE PRECISER qu'une ampliation de la décision sera notifiée à la société GINGER CEBTP.

ARTICLE 4 : D'INFORMER que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 26/10/2023

Pour le Président et par délégation,
le 15ème Vice-président en charge des mobilités, de l'aménagement de l'espace communautaire et de la commande publique

Frédéric GIROUX

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 26/10/2023